## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

## PREFECTURE DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Bureau des Procédures d'Utilité Publique

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 SOURCES

Communes de Grand-Rullecourt, Sus Saint Léger, Estrée-Wamin, Berlencourt le Cauroy , Beaudricourt, Sombrin, Beaufort-Blavincourt, Avesnes-le-Comte, Warlincourt les Pas et Mondicourt

## DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 29 décembre 2010 une enquête publique aura lieu pendant 19 jours consécutifs du 17 janvier au 4 février 2011 inclus sur la déclaration d'intérêt général des travaux d'aménagement de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Ce projet s'étend sur le territoire des communes de Grand-Rullecourt, Sus Saint Léger, Estrée-Wamin, Berlencourt le Cauroy, Beaudricourt, Sombrin, Beaufort-Blavincourt, Avesnes-le-Comte, Warlincourt les Pas et Mondicourt. Il est présenté par Madame la Présidente de la Communauté de Communes des 2 Sources.

Monsieur Jean-Claude PLICHARD, Ingénieur divisionnaire de l'Equipement en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de GRAND-RULLECOURT.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquête dans les mairies de GRAND-RULLECOURT, ESTREE-WAMIN et MONDICOURT aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie de GRAND-RULLECOURT.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public :

- le lundi 17 janvier 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Grand-Rullecourt ;
- le mercredi 26 janvier 2011 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie d'Estree-Wamin;
- le mardi 1er février 2011 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Mondicourt :
- le vendredi 4 février 2011 de 15 h 00 à 18 h 00 en mairie de Grand-Rullecourt.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en mairie de GRAND-RULLECOURT, ESTREE-WAMIN et MONDICOURT et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).